

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 841

présenté par
M. Lecamp

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.